

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 novembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 13 novembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Kildine BATAILLE	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	M. Laurent GOBET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Jean DUBUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick CHAPUIS
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	Mme Céline TONOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-Marc RETY
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	M. Didier RELOT
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Frédéric GOULIER
Mme Najoua BELHADEF	M. Patrice CHATEAU	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Lionel SANCHEZ	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Denis HAMEAU	M. Patrick AUDARD	M. Cyril GAUCHER
M. Nicolas BOURNY	M. Léo LACHAMBRE	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	Mme Caroline EVE-VERAN.

Membres absents :

M. Patrick BAUDEMONT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
	Mme Claire TOMASELLI pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Georges MEZUI pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Olivier MULLER pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Nicolas SCHOUTITH pouvoir à M. Lionel SANCHEZ
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Catherine PAGEAUX
	M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE suppléé par Mme Caroline EVE-VERAN

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération - Avenant n°5 – Conventions tripartites d'aide à l'investissement entre Dijon Métropole, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic -Avenants

La présente délibération a pour objet :

- d'approuver des ajustements à apporter au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération¹ dans le cadre d'un cinquième avenant audit Contrat ;
- d'approuver en parallèle, et en conséquence :
 - un avenant n°3 à la convention tripartite n° 168810PPO1S281 du 28 avril 2016 d'aide à l'investissement entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Métropole, portant sur le financement des actions définies aux fiches-actions 1.1. et 1.2. du CRSD² ;
 - un avenant n°4 à la convention tripartite n°178810PPO1S322 du 20 mars 2017 d'aide à l'investissement entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Métropole, portant sur le financement des actions définies aux fiches 1.3. et suivantes du CRSD³.

1- Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération - Avenant n°5

1.1. Prolongation de la durée du CRSD

Signé le 13 novembre 2015 pour une durée de 4 ans, prolongée d'une année par l'avenant n°3 approuvé par délibération du conseil métropolitain du 27 juin 2019, le CRSD comporte, pour mémoire, trois axes :

- l'Aéroport de Dijon-Longvic, avec pour objectif la pérennisation des activités aéroportuaires civiles par la remise à niveau des infrastructures (axe 1) ;
- le développement du pôle culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, cette dernière étant ci-après désignée par l'acronyme « CIGV » (axe 2) ;
- le développement d'outils dédiés au financement des entreprises (axe 3).

Il devait donc théoriquement arriver à échéance le 13 novembre 2020.

Toutefois, compte tenu des conséquences du confinement, et plus globalement de la crise sanitaire de la Covid-19, sur le calendrier des différents projets structurants prévus au CRSD, les différentes parties au Contrat ont trouvé un accord en vue de prolonger sa durée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au **13 novembre 2021**.

¹ Ci-après désigné par les termes « le CRSD » ou « le Contrat ».

² Convention dont la version initiale avait été approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté urbaine en date du 24 mars 2016, référencée GD2016-03-24_024.

³ Convention dont la version initiale avait été approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté urbaine en date du 22 décembre 2016, référencée GD2016-12-22_016.

1.2. Mise à jour de l'axe 1 relatif à l'aéroport de Dijon Longvic

Il est rappelé que, suite à la conclusion de l'avenant n°4, approuvé par délibération du conseil métropolitain du 17 septembre 2020, l'axe 1 du CRSD se compose désormais de six fiches actions, réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic (ci-après désigné par l'acronyme « SMADL ») pour un coût prévisionnel total global de 2,8 M€ HT, à savoir :

- la remise en état de l'alimentation électrique et secours (1.1.) ;
- la mise en sécurité du site (1.2.) ;
- le renouvellement du balisage (1.3.), principal projet d'investissement en termes de coût budgétaire ;
- le remplacement (remise en état de fonctionnement) de la porte du hangar HM2 (1.4.) ;
- la remise en état des réseaux de télécommunication par déploiement de la fibre optique (1.5.) ;
- la réalisation de divers projets d'amélioration/modernisation du site : la remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs (notamment le parking visiteurs), l'acquisition d'un dispositif de remorquage/manutention d'aéronefs, l'amélioration de la signalétique du site, la climatisation de la tour de contrôle, la régénération de postes et équipements électriques anciens (sécurisation, rénovation), et la réalisation de diverses actions correctives diverses suite aux divers audits CHEA de la DGAC (1.6.).

Outre la prolongation du Contrat pour une année supplémentaire, le projet d'avenant n°5, joint au présent rapport, a également pour objet l'actualisation de l'axe 1 relatif à l'aéroport de Dijon - Longvic, au travers du redéploiement de crédits entre :

- d'une part, la fiche-action 1.5. relative au déploiement de la fibre, pour lequel le coût final du projet s'est avéré inférieur à l'estimation initiale (- 7 K€ HT) ;
- et d'autre part, la fiche-action 1.6, pour lequel le budget prévisionnel dédié est, en conséquence, rehaussé de 350 K€ HT à 357 K€ HT (+ 7 K€ HT).

Le tableau ci-après récapitule les redéploiements de crédits entre fiches actions tels que prévus dans le cadre du projet d'avenant n°5 susvisé au CRSD.

Investissements (projet sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic)	Coût prévu éligible HT = dépense subventionnable Avant avenant 5 CRSD	Coût prévu éligible HT = dépense subventionnable Après avenant 5 CRSD	Financeurs Après avenant 5 CRSD	Montant prévus Après avenant 5 CRSD
Renouvellement du balisage <i>(fiche action 1.3 du CRSD)</i>	1 540 000 € (100 %)	Inchangé	Dijon métropole (25%)	385 000 €
			Région (25%)	385 000 €
			Etat (50%)	770 000 €
Remplacement (remise en état de fonctionnement) de la porte du hangar HM2 <i>(fiche action 1.4 du CRSD)</i>	27 000 € (100 %)	Inchangé	Dijon métropole (25%)	6 750 €
			Région (25%)	6 750 €
			Etat (50%)	13 500 €
Remise en état du réseau de télécommunication par déploiement de la fibre optique <i>(fiche action 1.5 du CRSD)</i>	83 000 € (100 %)	76 000 € (100 %)	Dijon métropole (25%)	19 000 €
			Région (25%)	19 000 €
			Etat (50%)	38 000 €
Remise à niveau des infrastructures d'accueil des visiteurs, remorquage / manutention d'aéronefs, signalétique du site, climatisation de la tour de contrôle, postes et équipements électriques anciens et actions correctives suite à audit CHEA <i>(fiche action 1.6 du CRSD)</i>	350 000 € (100 %)	357 000 € (100 %)	Dijon métropole (25%)	89 250 €
			Région (25%)	89 250 €
			Etat (50%)	178 500 €
Total général	2 000 000 € (100 %)	2 000 000 € (100 %) = budget global inchangé	Dijon métropole (25%)	500 000 €
			Région (25%)	500 000 €
			Etat (50%)	1 000 000 €

2- Conventions tripartites d'aide à l'investissement entre Dijon Métropole, la Région Bourgogne Franche-Comté et le Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic - Avenants

L'intégralité des investissements prévus dans le cadre de l'axe 1 du CRSD, et réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMADL, est cofinancée à 50% par l'Etat et à 50% par le Syndicat mixte, la part de ce dernier étant, quant à elle, répartie à parité entre ses deux membres, à savoir Dijon Métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Dans ce cadre, deux conventions tripartites d'aide à l'investissement du SMADL ont été conclues depuis 2016 entre ce dernier, Dijon Métropole, et la Région, à savoir :

- une première convention, approuvée par le conseil communautaire du Grand Dijon par délibération GD2016-03-24_024 du 24 mars 2016, et portant sur le financement des investissements des actions des fiches 1.1 (remise en état de l'alimentation électrique et secours) et 1.2. (mise en sécurité du site) du CRSD (*convention tripartite d'aide à l'investissement n°168810PPOIS281 du 28 avril 2016, actualisée depuis par deux avenants*) ;
- une seconde convention, approuvée par le conseil communautaire du Grand Dijon par délibération GD2016-03-24_024 du 22 décembre 2016, et portant sur le financement des investissements des actions des fiches 1.3. et suivantes du CRSD (*convention tripartite d'aide à l'investissement n°178810PPOIS322 du 20 mars 2017, actualisée depuis par trois avenants*).

Afin de prendre en compte les conséquences de l'avenant n°5 au CRSD présentées *supra*, et sous réserve de la conclusion de ce dernier, il convient désormais d'approuver :

- d'une part, un avenant n°3 à la première convention tripartite susvisée, destiné exclusivement à prolonger sa durée d'une année, et de modifier en conséquence la période d'éligibilité des dépenses ;
- d'autre part, un avenant n°4 à la seconde convention tripartite susvisée, destiné, à la fois :
 - à prolonger sa durée d'une année, et de modifier en conséquence la période d'éligibilité des dépenses ;
 - à procéder aux redéploiements de crédits (7 K€ HT) entre les fiches-actions 1.5 et 1.6 ;
 - à ajuster les modalités de versement de la subvention de Dijon Métropole afin de permettre le versement au SMADL, au plus tard le 31 décembre 2020, d'un deuxième acompte égal à de 50% de ladite subvention (en rappelant qu'un premier acompte de 30%, soit 150 K€, avait été versé au SMADL dès 2017, conformément à l'article 3.3. de la version initiale, avant avenants, de la convention tripartite). Il est précisé que les crédits nécessaires au versement de ce second acompte seront prélevés sur la « ligne budgétaire » ouverte au budget primitif 2020 (400 K€ de crédits de subvention d'investissement au SMADL inscrits au BP 2020 de Dijon Métropole au chapitre 204).

Vu le projet, ci-annexé, d'avenant n°5 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération,

Vu le projet, ci-annexé, d'avenant n°3 à la convention tripartite n° 168810PPOIS281 du 28 avril 2016 d'aide à l'investissement entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon Métropole et le Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic ;

Vu le projet, ci-annexé, d'avenant n°4 à la convention tripartite n° 178810PPOIS322 du 20 mars 2017 d'aide à l'investissement entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon Métropole et le Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic ;

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'approuver** les modifications apportées au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Dijon et de son agglomération telles que présentées ci-dessus ;
- **d'approuver** le projet d'avenant n°5 audit Contrat, joint à la présente délibération ;
- **d'approuver**, sous réserve de conclusion de l'avenant n°5 susvisé au Contrat de redynamisation du site de défense de Dijon et son agglomération, le projet d'avenant n°3 à la convention tripartite n° 168810PPO1S281 du 28 avril 2016 d'aide à l'investissement du Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic à conclure entre ce dernier, Dijon Métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **d'approuver**, sous réserve de conclusion de l'avenant n°5 susvisé au Contrat de redynamisation du site de défense de Dijon et son agglomération, le projet d'avenant n°4 à la convention tripartite n°178810PPO1S322 du 20 mars 2017 d'aide à l'investissement du Syndicat mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic à conclure entre ce dernier, Dijon Métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter, le cas échéant, aux trois avenants susvisés, toute modification de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder à la signature des trois avenants susvisés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 83

CONTRE : 0

WOYNAROSKI)

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 2 (M. JOSE ALMEIDA, M. STEPHANE